COMMISSAIRES AUX COMPTES

Audit des comptes consolidés

L'audit des comptes consolidés cumule les difficultés techniques de la consolidation et les contraintes d'organisation propres aux groupes. Ces deux jours couvrent la compréhension des mécanismes, les contrôles à mener et la coordination avec les auditeurs des entités.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
14 h · 2 jours	**Présentiel ou distanciel**	**Sur devis**	**Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Commissaires aux comptes inscrits, collaborateurs confirmés et responsables de dossiers.

PRÉREQUIS
Exercer ou participer à des missions en lien avec le thème de la formation.

EFFECTIF
Individuel ou 2 à 10

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Comprendre les mécanismes de consolidation et leurs incidences d'audit.
- Apprécier la correcte détermination du périmètre et des méthodes.
- Contrôler les retraitements, les éliminations et les écarts d'acquisition.
- Organiser les travaux avec les auditeurs des entités incluses dans le périmètre.
- Conclure sur les comptes consolidés et rédiger le rapport correspondant.

03 Programme détaillé

M1 Périmètre et méthodes · 2 h 30

- Le point de départ de tout audit de groupe.
- Contrôle exclusif, contrôle conjoint, influence notable.
- Détermination du périmètre et justification des exclusions.
- Méthodes de consolidation et pourcentages d'intérêt.
- Atelier — Reconstituer le périmètre d'un groupe à partir d'un organigramme.

M2 Homogénéisation et retraitements · 2 h 30

- Rendre les comptes comparables.
- Retraitements d'homogénéisation et de préconsolidation.
- Conversion des comptes des entités étrangères.
- Impôts différés : origine et contrôle.
- Atelier — Contrôle d'une liasse de consolidation.

M3 Éliminations et opérations internes · 2 h 00
- Neutraliser sans casser l'équilibre.
- Éliminations des opérations et résultats internes.
- Titres, capitaux propres et intérêts minoritaires.
- Rapprochements intragroupe et écarts persistants.
- Atelier — Traiter un écart intragroupe non expliqué.

M4 Écarts d'acquisition et variations de périmètre · 2 h 30
- Les zones de jugement.
- Affectation du prix d'acquisition et écart d'acquisition.
- Tests de valeur et dépréciations.
- Entrées et sorties de périmètre en cours d'exercice.
- Atelier — Revue critique d'un test de valeur.

M5 Organisation de l'audit de groupe · 2 h 00
- Piloter des travaux répartis.
- Instructions aux auditeurs des entités et niveau d'implication.
- Revue des travaux des composants et remontée des anomalies.
- Seuils appliqués au niveau du groupe et des composants.
- Atelier — Rédiger les instructions adressées à un auditeur d'entité.

M6 Annexe, information financière et rapport · 2 h 30
- Conclure sur l'ensemble.
- Contrôle de l'annexe consolidée et des informations obligatoires.
- Tableau des flux et variation des capitaux propres.
- Rapport sur les comptes consolidés et points d'attention.
- Atelier — Revue d'une annexe consolidée sur grille de contrôle.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou distanciel

LIEU / FORMAT
Formation individuelle ou groupe de 2 à 10 participants, en intra-cabinet ou en inter-cabinets.

MÉTHODES MOBILISÉES
• Pédagogie active : apports courts, ateliers et mises en situation.
• Travail sur les dossiers et situations réels des participants.
• Fiches-outils, modèles et plan d'action.
• Animation par un formateur expert du domaine.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• Analyse du besoin et recueil des attentes.
• Évaluation continue au fil des ateliers.
• Évaluation des acquis en fin de formation.
• Émargement, satisfaction et attestation individuelle.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation individuelle de fin de formation. La validation de l'éligibilité de l'action et de son imputabilité à l'obligation individuelle de formation demeure de la responsabilité du professionnel.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

DÉLAI D'ACCÈS
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Tarif	Individuel ou 2 à 10	**Sur devis**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Besoins spécifiques étudiés en amont avec notre référent handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr